

Monsieur Michel Cullin Président d'ADIV environnement 10 allée des chevreuils 78480 Verneuil sur Seine

Chanteloup les Vignes, le 4 juin 2012

Monsieur le président,

Par votre courrier en date du 28 mai, vous m'interpellez afin de connaitre ma position sur plusieurs projets d'aménagement de notre territoire. Notre circonscription est l'objet de grands enjeux dans ce domaine. En tant que députée, je veillerai à ce que l'aménagement du territoire respecte l'équilibre entre préservation de l'environnement et développement des activités humaines. Par ailleurs et parce que je pense que l'aménagement d'un territoire ne peut se faire contre ses habitants, je proposerai que la législation en vigueur soit revue afin que les décisions ne puissent être prises sans une véritable concertation entre les habitants, les élus des communes impactées et l'Etat

Concernant la déviation de la RD 154, je tiens tout d'abord à vous rappeler que le député n'a aucune compétence directe dans la prise de décision du conseil général. Pour autant, j'interviendrai auprès du conseil général pour lui demander s'il persiste dans ce projet de réduire l'emprise de celui-ci.

Concernant le contrat de développement territorial de la Confluence Seine Oise, j'interviendrai auprès de la ministre en charge de l'aménagement du territoire pour que ces décisions préservent l'équilibre de notre territoire.

Concernant le port d'Achères-St Germain, le développement du fret fluvial est une réponse à l'engorgement du réseau routier et contribue à diminuer la pollution atmosphérique. Pour cette raison, je suis favorable à la construction d'un port à Achères mais à la condition que celui-ci soit d'une taille raisonnable.

Concernant le port de Triel, il ne peut avoir de sens que si son objectif principal est la desserte de l'ecopole prévu par la CA2RS. Je resterai vigilante sur ce dossier afin que le port garde bien cette vocation de desserte locale et n'engendre pas une trop grande augmentation du trafic routier sur le territoire.

Concernant le prolongement de l'A104, je suis opposée à tout tracé en zone urbanisée. Par ailleurs, le manque de concertation sur ce dossier n'a pas permis de trouver une solution acceptable par tous. Je demanderai donc au gouvernement d'organiser une concertation avec l'ensemble des acteurs afin d'élaborer de nouvelles solutions en matière de transport.

Concernant les transports en commun, il est essentiel que ceux-ci soient développés afin de désengorger le réseau routier c'est pourquoi je suis favorable au RER E et à la tangentielle Ouest qui doivent rester des priorités dans l'aménagement de notre territoire. Pour autant, ces seules infrastructures ne suffiront pas à répondre aux besoins en transports publics sur notre territoire où de nouvelles liaisons de bus devront être développées afin de desservir les gares de ces nouvelles infrastructures mais aussi assurer une meilleure liaison entre les différentes communes de notre territoire.

Concernant le projet de ligne nouvelle Paris-Normandie, c'est dans ce même état d'esprit, que je suis favorable à cette ligne qui permettra de désengorger le réseau ferroviaire et autoroutier existant. Pour autant, je n'ignore pas que le projet en l'état actuel pose quelques questions sur son tracé. J'interviendrai auprès de réséau ferré de France afin qu'il réduise au maximum les nuisances pour les riverains et l'impact sur notre environnement.

Comme vous pouvez le constater, j'aurai à cœur de défendre un développement harmonieux de notre territoire et me mobiliserai afin que la concertation soit le maitre mot dans les différents projets d'aménagement de notre territoire.

Veuillez agréer, monsieur le président, mes meilleures salutations.

Estelle Rodes



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JEUDI 16 FÉVRIER 2012

L'enquête publique préalable à la réalisation du projet d'aménagement de la liaison départementale entre la RD 30 et la RD 190, avec la création d'un pont à Achères permettant de relier les deux rives de la Seine entre Achères et Triel, s'est achevée hier.

Je demande au commissaire-enquêteur désigné dans ce cadre de se prononcer contre ce projet dans le rapport qu'il rendra.

En effet, le projet tel qu'il est conçu aujourd'hui est une aberration se posant à l'encontre de la préservation de notre environnement et de la biodiversité de notre territoire (surplombant l'Île de la Dérivation à Carrières-sous-Poissy et l'Île Nancy à Andrésy toutes deux classées ZPPAUP). Il révèle par ailleurs un certain nombre d'incohérences qui s'avèrent entre autres fort onéreuses. Il ressort notamment du projet départemental qu'il surplomberait, entre Achères et Carrières-sous-Poissy, le projet de passage de l'autoroute dont l'Etat a assuré qu'il serait réalisé en sous-fluvial.

Je demande également au Conseil Général des Yvelines de surseoir à ce projet tant que la question pourtant préalable du tracé de l'A104 n'aura pas été réglée. À l'heure actuelle, l'Etat annonce vouloir réaliser le prolongement de l'A104 jusqu'à Achères. Cet arrêt de l'A104 à Achères conduirait à une transformation de la nature du pont d'Achères qui actuellement est destiné à une « desserte locale » en un prolongement de l'A104 accueillant un trafic bien plus dense que celui prévu.

Je demande enfin à l'Etat de revoir sa décision de poursuivre le prolongement de l'A104 jusqu'à Achères et la réouverture de ce dossier afin de définir un tracé en zone non-urbanisée.

Estelle Rodes

Candidate PS aux élections législatives sur la 7^e circonscription des Yvelines